

Visé par le Maire et secrétaire de séance :  
12.10.2022

Affiché en Mairie : le 12.10.2022

Envoyé pour publication : le 12.10.2022

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Date de convocation : 19 septembre 2022

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier, GIBERT Dominique / **formant la majorité des membres en exercice.**

Mme LAMY Dolorès, a été désignée comme secrétaire de séance.

Arrivés en cours de séance : LAFAYE Jérôme, JAMET Jérôme



### Procès-verbal

#### 7 délibérations adoptées à l'unanimité

##### → **n°28/2022 : Dénomination officielle de l'école publique Hubertine AUCLERT**

Lors de la cérémonie officielle de l'ouverture de la semaine « Elles font le monde » - semaine des droits des femmes organisée à Chazemais du 7 au 13 mai 2022, l'équipe municipale a été fière de baptiser son école publique du nom d'Hubertine AUCLERT, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Jean-Marc GIRAUD et des deux professeurs d'école, Julie VALENCIER et Jean-Baptiste COUDERT.

Aujourd'hui, baptiser son école marque l'attachement du Conseil Municipal à sa charmante école rurale qui joue son formidable rôle d'éducation, de proximité et d'animation au cœur du village : les cris des enfants dans la cour de l'école ponctuent les journées du bourg et réjouissent les villageois. Elle constitue notre avenir et les onze conseillers municipaux, s'engagent avec beaucoup de détermination pour la maintenir dans l'intérêt de tous, en dépit de la remise en cause des RPI sur le plan national.

Il est désormais demandé à l'Inspection Académique, en application de la délibération de ce jour, d'enregistrer ce nouveau nom pour l'école de CHAZEMAIS Hubertine AUCLERT, qui n'avait pas été baptisée jusqu'alors.

##### → **n°29/2022 : Renouvellement de la convention pour l'assistance technique du département dans le domaine de l'assainissement collectif et de la protection de la ressource en eau**

Vu le projet de convention relatif aux missions d'assistance technique délivrées par le Département à la collectivité dans le domaine de l'assainissement collectif et de la protection de la ressource en eau, le Conseil Municipal décide de valider le nouveau montant de la participation communale 2022 portée à **1 000,00** euros.

→ **n°30/2022 : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association LE GRILLON**

Le Conseil Municipal reconnaît le formidable rôle joué par le bureau de l'association LE GRILLON et son personnel. Ce commerce de proximité, occupe une place centrale au cœur du village, il assure un véritable service public, il crée du lien social et contribue pleinement à ce que Chazemais s'anime, s'active et se cultive. Une subvention de fonctionnement de 13 000 euros lui est versée.

→ **n°31/2022 : Demande d'accord définitif de subvention départementale au titre du « bâti » pour l'aménagement de la maison du randonneur à Villevendret**

Les élus demandent au département de l'Allier de transformer son accord de principe d'une subvention au titre du bâti en un accord définitif pour un montant de 19 124,70 euros, correspondant à une dépense subventionnable de 63 748,99 euros HT (acquisition et frais notariés + travaux sur la maison + enseigne Maison du Randonneur + maître d'ouvrage).

→ **n°32/2022 : Demande d'accord définitif de subvention départementale au titre de la « solidarité » pour l'aménagement des abords de la maison du randonneur à Villevendret**

Les élus demandent au département de l'Allier de transformer son accord de principe d'une subvention au titre de la solidarité en un accord définitif pour un montant de 5 000,00 euros correspondant à une dépense subventionnable de 10 000,00 euros HT : plantations + stationnement + équipements extérieurs, soit l'aménagement d'un éco-parc équipé d'une aire de pique-nique et d'une aire de jeux, avec une vue imprenable sur le joli paysage de notre bocage bourbonnais.

Les travaux de la Maison du Randonneur sont réalisés grâce au subventionnement à la fois de l'Etat, au titre de la D.E.T.R et du département de l'Allier.

Les élus se réjouissent de l'ouverture prochaine d'un nouvel espace public dans le hameau de Villevendret, situé à l'entrée du chemin piétonnier du Centre de la France : la Maison du Randonneur va permettre de valoriser le patrimoine tout en protégeant l'environnement et en développant le tourisme vert.

→ **n°33/2022 : Demande d'accord définitif de subvention départementale au titre de la « voirie »**

Les élus demandent au département de l'Allier de transformer son accord de principe d'une subvention au titre de la voirie en un accord définitif pour un montant de 5 432,16 euros correspondant à 30% du montant HT des travaux de réfection de la Route des Gardais, de la rue de La Croix Landine et du chemin du Moulin Galet.

→ **n°34/2022 : Mise à disposition d'une association d'un local communal pour stockage de matériel (Lionnel THOMAS et Dominique GIBERT, membres de l'association, s'abstiennent)**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la mise à disposition de l'association AMICALE LAIQUE, d'un local communal situé 7 rue des Jomiers à Chazemais. Le prêt de ce local de stockage se fait à titre gracieux. Une convention d'occupation des locaux est signée avec l'association.

Autres Points divers développés (sans délibération) :

- Dissolution actée du Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Vallon-en-Sully. Parallèlement, le Maire Christophe LECLERC et Jérôme LAFAYE, conseiller municipal, vont rechercher des organismes permettant le financement de quatre G.P.S pour les pompiers, afin de faciliter leurs interventions de secours sur notre territoire.
- Situation financière difficile du S.I.E.S.S de Vallon-en-Sully devant accroître les participations des communes pour 2023.

→ **Interruption de séance pour donner la parole et échanger avec un petit groupe de parents d'élèves qui avait besoin d'être rassuré sur la demande de sortie du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique.**

Le Maire, Christophe LECLERC a fait la démonstration d'être à l'écoute et d'agir avec tout le soutien de son Conseil Municipal. Anyta CHEMINOT, Dolorès LAMY, Thierry CHARRET, ont réaffirmé leur attachement unanime au R.P.I mais ont confirmé que la gestion syndicale de ce regroupement posait aujourd'hui un réel problème. La notion d'intercommunalité a disparu au profit d'un climat de défiance permanent et la dégradation financière illustrée par un déficit de plus de 7 000 euros à l'issue d'une seule année de gestion préoccupe sur l'utilisation des fonds publics.

« Notre démarche aura aucune conséquence sur les élèves, notre volonté étant avant tout de préserver notre école et ses deux classes, dans l'intérêt des familles et des enfants ». De plus, rien ne changerait pour le personnel du RPI (deux agents fonctionnaires) puisque nous participerons aux charges de travail liées au temps scolaire en maternelle et au temps de surveillance des plus petits dans les transports scolaires ».

En revanche, toute l'équipe municipale de Chazemais est en ordre de marche pour œuvrer sur des projets structurants en faveur des élèves avec la participation du corps enseignant.

→ **Reprise de l'ordre du jour :**

- ENEDIS : afin de maintenir l'activité des services publics indispensables à nos concitoyens, il conviendrait que les communes bénéficient d'un tarif privilégié, pour une meilleure maîtrise de la dépense énergétique.
- CHAZEMAIS a été la seule commune de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à ne pas mettre en berne ses drapeaux à l'occasion du décès de la reine d'Angleterre. Nous vivons dans un pays républicain historiquement révolutionnaire.
- Organisation d'un pot de chantier à la Maison du Randonneur à Villevendret, le samedi 8 octobre, pour présenter les travaux sur le bâti et le projet d'aménagement de l'éco-parc, en présence de tous les acteurs locaux.
- Organisation du repas des résidents âgés de plus de 60 ans, le samedi 19 novembre : l'étoile d'Urçay retenue comme traiteur et Emmanuelle BARSSE, Montluçonnaise, assurera l'animation musicale. Une invitation va être déposée dans chaque boîte aux lettres.

- Très prochainement, distribution du 10<sup>ème</sup> numéro du journal municipal CHAZEMAIS AU CŒUR.
- Mise en place d'un parcours des nichoirs : à l'issue du concours des nichoirs organisé avec les élèves de l'école au début de l'été, un parcours donnera aux randonneurs le prétexte de lever les yeux dans les arbres pour cet automne....
- Réunion à venir d'un groupe de travail intitulé « Pêche à l'étang communal » le samedi 26 novembre à 11h00, ce sera l'occasion de commander l'empoissonnement 2023. La pêche à l'étang ferme le dimanche 30 octobre 2022.

***Cérémonie et festivités à venir :***

- Vendredi 11 novembre : commémoration à 11h00 au monument aux morts
- Samedi 12 novembre, à 11h00, Maison Communale des Services : remise des récompenses du concours des maisons fleuries

***Prochain Conseil Municipal, le mardi 8 novembre 2022 à 18h00***